

Un cahier des charges pour encadrer le contrat Natura 2000

Les engagements pris par la commune

Lorsqu'elle a signé le contrat, la commune s'est engagée à respecter un certain nombre d'engagements. Une partie d'entre eux sont rémunérés et font l'objet d'une aide financière (environ 80% du montant total). Ils correspondent aux travaux à réaliser.

D'autres sont non rémunérés, ce sont des principes sur lesquels la commune s'est engagée pour préserver l'environnement.

Plusieurs points de contrôles sont ensuite mis en place pour suivre les engagements (comparaison des états initial et post-travaux des surfaces, comparaison des engagements du cahier des charges avec les travaux réalisés...).

Les engagements remunérés

- ✓ Le surcoût de débardage engendré par l'utilisation d'une méthode alternative : le débardage à cheval.
- ✓ L'enlèvement des produits de coupe et le nettoyage de la coupe par traction animale.
- ✓ La plantation : fourniture de plants et leur mise en place.
- ✓ Un dégagement des plants.



De nombreux acteurs du territoire ont assisté à une rencontre sur site autour du débardage à cheval - © J. MOREAU



La future forêt alluviale prend forme en lieu et place des plantations de peupliers - © S. SEINERA

Les engagements non remunérés

- ✓ Ne pas réaliser d'opérations contribuant au développement de végétaux indésirables
- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- ✓ Ne pas utiliser de paillage plastique
- ✓ S'engager à entretenir la ripisylve

En chiffres

Surface totale du contrat | 7 ha

Coût du contrat | 42 000 € (HT)
dont 34 000 € financés par les aides Natura 2000



Restauration d'une forêt alluviale dans la Moyenne Vallée du Doubs

L'engagement de la commune d'Ougney-Douvot



Le site Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs revêt un grand intérêt écologique aussi bien pour sa diversité d'habitats naturels que pour sa faune et sa flore ; les milieux forestiers y sont majoritaires et hébergent des espèces rares et menacées à l'échelle européenne. Localisées en fond de vallée, occupant les berges des cours d'eau et tout particulièrement celles du Doubs, les **forêts alluviales** forment un écosystème précieux, reconnu pour ses multiples fonctions écologiques, paysagères et de fixation des berges.

La présence d'une telle forêt au bord du Doubs est un facteur favorable au bon fonctionnement écologique du cours d'eau. Elle est source de nourriture et constitue un habitat pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres.

Le Document d'objectifs (Docob), qui fixe les orientations de gestion du site Natura 2000, a défini comme un objectif important, la réhabilitation des ces milieux naturels caractéristiques.

C'est pourquoi, faisant le constat de la disparition progressive d'une partie de sa forêt alluviale, la commune d'Ougney-Douvot a décidé d'engager des travaux de réhabilitation, destinés à redonner à ces habitats appauvris, des fonctions écologiques et une plus grande qualité environnementale. Elle a pour cela fait le choix de s'engager à travers un **contrat Natura 2000**, afin d'éliminer un peuplement forestier artificiel (peupleraie) et de replanter des essences adaptées au contexte local et pouvant à terme favoriser l'installation d'un habitat d'intérêt européen.

3 925

C'est le nombre de plants et de boutures qui ont été plantés sur les parcelles concernées

Samy Seinera
Chargé de mission Natura 2000 - Moyenne vallée du Doubs

EPTB Saône et Doubs - Antenne de Besançon
10 avenue Georges Clémenceau - 25 000 BESANÇON
Tél : 03 81 87 00 02
sam.y.seinera@eptb-saone-doubs.fr

Conception : EPTB Saône et Doubs - Avril 2016

Cette plaquette a bénéficié des financements européens FEADER et des crédits Etat.



Natura 2000

E.P.T.B.
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône&doubs

Le site de la Moyenne Vallée du Doubs



Les chiffres clés

- 6 309 ha répartis sur 29 Communes
- 1 plan de gestion, le « DOCOB »
- Des espèces et des habitats protégés par 2 directives européennes
- 1 objectif : la préservation de la grande valeur écologique du territoire

Une gestion contractuelle et volontaire

Outre les contrats Natura 2000, différents types d'adhésions sont proposées dans le périmètre du site : les Mesures agricoles et la Charte Natura 2000

Une forêt alluviale : pour qui, pour quoi ?

Un habitat original....

La forêt alluviale que le contrat vise à restaurer est un habitat forestier situé en bord de cours d'eau, adapté à des substrats de granulométrie* variée (argiles, limons, graviers), remaniés par des inondations fréquentes. La forêt alluviale est donc intimement liée aux caractéristiques du sol et aux niveaux fluctuants de la nappe phréatique associée. Les essences qui composent le milieu sont alors plus ou moins en contact avec l'eau.

- ✓ Dans les secteurs les plus humides, les essences « à bois tendre » dominent : les saules arbustifs, le saule blanc, le peuplier noir, l'aulne glutineux.
- ✓ Sur les parties hautes, moins humides, succession d'essences « à bois dur » comme le frêne, l'orme champêtre et le chêne pédonculé.

Ces forêts forment en France, et en particulier sur les berges du Doubs, des habitats reconnus d'intérêt européen. Malheureusement, ces formations ont fortement régressé, comme c'est le cas ici, au profit des plantations de peupliers.



....favorable à la biodiversité

La forêt alluviale accueille une biodiversité insoupçonnée ! Au-delà de la diversité des espèces d'arbres et d'arbustes, de nombreux animaux profitent de ces milieux pour s'alimenter ou se reproduire. On y trouve des insectes saproxylophages* tels que le Grand capricorne ou le Lucane cerf-volant ; des oiseaux, comme le Milan noir, le Martin pêcheur d'Europe, ou l'Aigrette garzette ; enfin, le Castor d'Europe, nouvel habitant de cette partie de la vallée du Doubs.

Une forêt alluviale a également de multiples fonctions : stabilisation des sols et des berges, contrôle de l'érosion, épuration de l'eau, écrêtement des crues...



Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Le dispositif des contrats Natura 2000 est le principal moyen proposé pour mettre en place des actions concrètes de conservation dans les espaces naturels et forestiers de sites Natura 2000. Il prend la forme d'un engagement juridique et financier au bénéfice de ceux qui le signent. Ce contrat est conclu entre l'Etat et les acteurs publics ou privés du territoire pour une durée de 5 ans (30 ans pour certaines actions forestières). Il permet au signataire de s'engager dans une gestion adaptée et conforme aux enjeux du Document d'objectifs Natura 2000 et de bénéficier pour ce faire, d'un accompagnement financier.

Le contrat définit les engagements en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt européen, que doit respecter le bénéficiaire. Il précise également la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie.

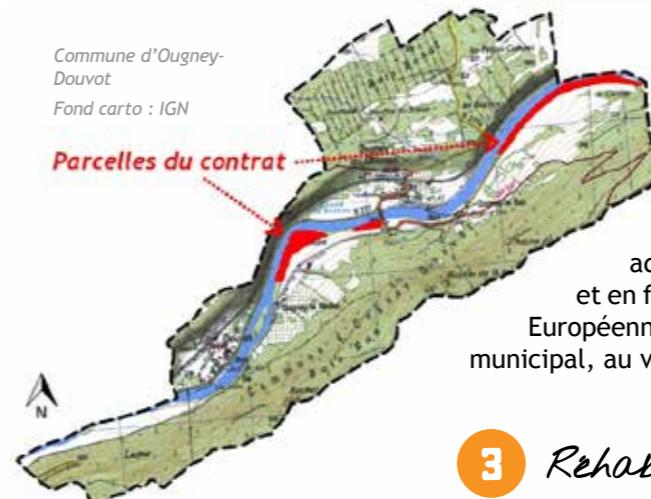
Le contrat d'Ougney-Douvot un engagement pour la biodiversité

1 Des secteurs alluviaux dégradés

2013 : révision du document d'aménagement forestier.

Constat de la Commune et de l'ONF : plusieurs parcelles de forêt communale en bord du Doubs sont en voie de dégradation. Majoritairement occupées par des peupleraies plantées en 1982, ces surfaces présentent plusieurs arbres en mauvais état sanitaire, et par endroits, une espèce végétale envahissante, la Balsamine glanduleuse (*Impatiens glandulifera*).

Les parcelles se trouvant sur le site Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs, la commune a pris contact avec l'EPTB Saône et Doubs (animateur du site) afin d'étudier ensemble les outils mobilisables pour tenter de recréer une véritable forêt alluviale.



2 Signature d'un contrat Natura 2000

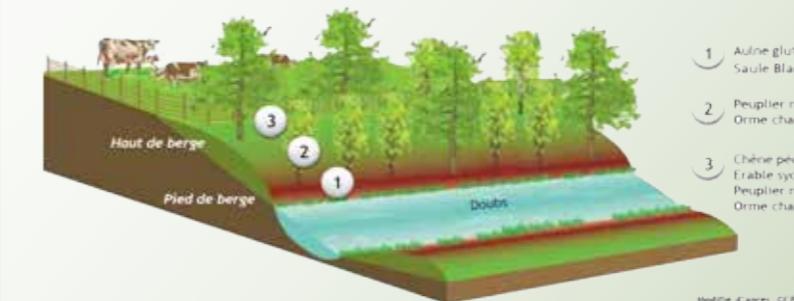
Proposition de l'EPTB à la Commune : signer un contrat Natura 2000, lui permettant de s'engager à restaurer la ripisylve* et la végétation des berges des deux parcelles concernées. Un dossier administratif a été monté, afin d'expliquer en quoi consiste l'opération et en formulant une demande d'aide financière auprès de l'Etat et de l'Union Européenne. Le dossier a été présenté et approuvé à l'unanimité en conseil municipal, au vu de l'intérêt qu'il représente pour la biodiversité locale.

3 Réhabilitation et reconstitution d'une forêt alluviale

L'ONF a tout d'abord expertisé les parcelles pour déterminer les conditions de sols et d'humidité des parcelles et définir ainsi les essences à replanter. Les travaux ont ensuite pu se dérouler en deux étapes :

1) Élimination d'un peuplement artificiel (peupliers de culture) : étant donné le caractère très humide des parcelles, certains secteurs ont nécessité le recours à un débardage par traction animale (cheval) afin d'éviter la venue d'engins lourds sur ces zones sensibles. Le surcoût de débardage engendré par l'utilisation de cette méthode alternative a été financé par le contrat Natura 2000.

2) Réhabilitation de forêts alluviales : un chantier de plantation d'essences adaptées au contexte local a permis de recréer une ripisylve.



Les essences plantées sont les suivantes :

- ✓ Saules, sous forme de boutures (45%)
- ✓ Aulne glutineux (17%)
- ✓ Peuplier noir (13%)
- ✓ Erable sycomore (13%)
- ✓ Chêne pédonculé (7%)
- ✓ Orme champêtre (5%)

Le Contrat d'Ougney-douuot

une collaboration d'acteurs engagés pour la biodiversité

Le constat de secteurs alluviaux artificialisés

1

En 2013, à l'occasion de la révision du document d'aménagement forestier, la Commune et l'ONF font ensemble le constat que plusieurs parcelles de forêt communale en bord du Doubs sont en voie de banalisation. Majoritairement occupées par des peupleraies plantées en 1982, ces surfaces présentent plusieurs arbres en mauvais état sanitaire, et une espèce végétale envahissante, l'Impatience de l'Himalaya, qui envahit certains secteurs.



Ces parcelles étant incluses au site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs, la commune a pris contact avec l'EPTB Saône et Doubs, animateur du site, afin d'étudier ensemble les outils mobilisables pour essayer de recréer une véritable forêt alluviale

La proposition d'un contrat Natura 2000

2

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 prévoit une action spécifique à la réhabilitation des ripisylves pour parvenir à la recréation de forêts alluviales d'intérêt communautaire. L'EPTB a ainsi proposé à la Commune de signer un contrat Natura 2000, lui permettant de s'engager à entretenir et restaurer la ripisylve et la végétation des berges des deux parcelles concernées.

Un dossier administratif a été monté par l'EPTB, afin d'expliquer en quoi consiste l'opération et en formulant une demande d'aide financière auprès de l'Etat et de l'Union Européenne. Le dossier a été présenté et approuvé à l'unanimité en conseil municipal, au vu de l'intérêt qu'il représente pour la biodiversité locale.



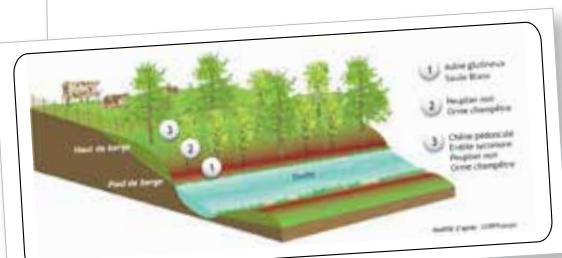
Un chantier de réhabilitation et de recréation d'une forêt alluviale

3

Un expert forestier a tout d'abord expertisé les parcelles avec l'ONF pour déterminer les conditions de sols et d'humidité des parcelles et définir ainsi les essences à replanter.

Les travaux ont ensuite pu se dérouler en deux étapes :

1) Elimination d'une espèce indésirable : La première étape a consisté à éliminer une essence indésirable (peuplier) des zones concernées par le projet. Etant donné le caractère très humide des parcelles, certains secteurs ont nécessité le recours à un moyen alternatif (le débardage à cheval) afin d'éviter la venue d'engins lourds sur ces zones sensibles. Le surcoût de débardage engendré par l'utilisation de cette méthode alternative a été financé par le contrat Natura 2000.



2) Réhabilitation de forêts alluviales : Après la coupe des peupleraies, un chantier de plantation d'essences adaptées au contexte local a permis de recréer une ripisylve. Les essences plantées sont les suivantes : Peuplier noir (34%), Aulne glutineux (9%), Orme champêtre (5%), Erable sycomore (9%), Chêne pédonculé (9%) et Saule blanc sous forme de boutures (34%).